

CIMETIÈRE COMMUNAL DE CORBAS

Cimetière : paysager
Carré 4
Allée 8
Concession n° 10

Vu la demande de **Madame CHAMPIN Rose**, née le 13 avril 1952, domicilié 5 chemin des Charmilles 69850 Saint-Martin-en-Haut souhaitant obtenir le renouvellement d'une concession.

Il est accordé, dans le but d'y fonder une sépulture familiale le renouvellement d'une concession dans le cimetière paysager pour une durée de 15 ans, du 16 janvier 2021 au 16 janvier 2036.

Le concessionnaire ou ses ayants droits s'engagent, en contrepartie, à respecter les clauses du règlement général des cimetières actuellement en vigueur, et à signaler tout changement d'adresse auprès du service gestionnaire des cimetières de la commune de Corbas.

Le concessionnaire ou ses ayants droits peuvent renouveler la concession dans les deux années qui suivent la date d'échéance. A défaut de renouvellement, le terrain concédé pourra être repris par la Ville.

Cette concession est accordée moyennant le versement de la somme totale de 1 700€.

Fait à Corbas, en 2 exemplaires
Le 7 décembre 2023

Signature
Le titulaire du contrat



Signature
Le Maire
Alain

